



Programme de formation postgraduée en chirurgie pédiatrique

Le programme de formation postgraduée pour le titre de spécialiste en chirurgie pédiatrique, également remanié suite à l'élaboration de la nouvelle formation approfondie en chirurgie pédiatrique, est définitivement entré en vigueur le 01.01.2023. Ces dernières années, nous avons donné des informations à plusieurs reprises, ici et ailleurs, sur le nouveau programme de formation postgraduée et le nouveau titre de formation approfondie. En ce qui concerne le titre de formation approfondie en chirurgie pédiatrique spécialisée, les exigences pour l'obtention du titre de spécialiste en chirurgie pédiatrique ont été adaptées, notamment pour le catalogue des opérations qui a été révisé. Ce programme de formation postgraduée adapté est définitivement entré en vigueur au début de l'année et peut être consulté sur https://www.siwf.ch/files/pdf2/kinderchirurgie_version_internet_f.pdf.

En revanche, la formation approfondie en chirurgie pédiatrique spécialisée n'a pas encore pu être introduite définitivement. Il manque encore quelques détails administratifs, principalement du côté de l'ISFM; mais ils devraient être réglés le plus rapidement possible afin que la formation approfondie puisse être introduite définitivement dans un avenir proche (probablement en janvier 2024).

Grille de qualité pour les chirurgiens pédiatriques en pratique privée

La FMH et la ASQM (Académie suisse pour la qualité en médecine) ont annoncé, sur la base de la loi fédérale, que les médecins travaillant en ambulatoire dans leur propre cabinet devront un jour prouver leur travail de qualité. Le scénario prévoit que les médecins travaillant dans leur cabinet choisissent au moins deux mesures d'amélioration de la qualité (MAQ) recommandées et définies par la société de discipline médicale et que leur mise en œuvre doit être prouvée. Même si la date prévue pour cela n'est pas encore prévisible (les contrats qualité entre la FMH, Curafutura, santésuisse et la Confédération n'ont pas encore pu être conclus), notre délégué à la qualité Luca Mazzone a proposé, sur le conseil de la ASQM, d'éventuels besoins d'action spécifiques à la discipline et des MAQ qui en découlent. Ceci afin de pouvoir soutenir un jour les collègues travaillant dans la pratique libérale. Une grille mise à disposition par la ASQM a été utilisée à cet effet et peut être envoyée sur demande.

Il ne fait aucun doute que les collègues exerçant en cabinet médical fournissent un travail de grande qualité. Par conséquent, les besoins d'action proposés sont déjà en grande partie couverts aujourd'hui et la plupart des MAQ sont déjà mises en œuvre depuis longtemps. Les besoins d'action et les MAQ proposés ont été délibérément choisis afin de réduire au maximum l'effort supplémentaire nécessaire pour les collègues en cabinet.

La structure de base de cette grille est maintenant établie. Les détails ne seront toutefois élaborés lorsque les nouvelles dispositions légales entreront en vigueur. Ce travail sera donc quelque peu mis en veilleuse. Pour la grande majorité des collègues qui travaillent dans un hôpital, ces preuves et documentations de qualité sont fournies par l'hôpital.

Intergroupe parlementaire Médecine pédiatrique

Depuis sa création en automne 2018, la SSCP est membre du groupe d'experts en médecine pédiatrique, qui conseille l'intergroupe parlementaire correspondant, composé de conseillers nationaux et de conseillers aux Etats. Même si, pendant la période Corona, la santé mentale des enfants et des adolescents a été fortement mise en avant par l'intergroupe parlementaire, la SSCP peut toujours y faire valoir son point de vue sur les problèmes de la médecine pédiatrique. Parmi ceux-ci, on compte notamment le sous-financement chronique, mais aussi d'autres thèmes politiques. Nous allons par exemple prochainement soumettre à l'intergroupe parlementaire le fait qu'en raison de l'absence partielle de certification suisse, les médicaments mais aussi les outils chirurgicaux spécifiques se font de plus en plus rares chez nous. Notre requête à ce sujet auprès de l'intergroupe parlementaire sera renforcée si nous pouvons donner le plus d'exemples possible d'outils chirurgicaux qui ne sont plus ou presque plus disponibles. Nous invitons donc tout le monde à signaler au délégué à la qualité Luca Mazzone (luca.mazzone@kispi.uzh.ch) les outils et médicaments qui ne sont plus ou presque plus disponibles.

L'investissement en temps et aussi en argent que la SSCP fournit dans et pour cet intergroupe parlementaire n'est pas tout à fait négligeable. Mais le comité est convaincu que cela en vaut la peine, car la chirurgie pédiatrique dispose ainsi d'un accès bien établi aux parlementaires fédéraux. Il est ainsi possible de faire du lobbying direct et d'aborder les problèmes dans la Berne fédérale, comme par exemple le manque croissant d'outils chirurgicaux.

Attestations de formation complémentaire en radioprotection

Presque à l'insu du public, l'ISFM a introduit au 01.01.2023 l'attestation de formation complémentaire en radioprotection pour les chirurgiens et urgentistes pédiatriques de la SSCP et de la PEMS (Pediatric Emergency Medicine Switzerland). Tous les anciens spécialistes en chirurgie pédiatrique ont reçu cette attestation de formation complémentaire en radioprotection sans autre démarche. Le programme de formation correspondant peut être consulté sous https://www.siwf.ch/files/pdf28/fa_strahlenschutz_kinderchir_kindernotfall_f.pdf. Nous attirons explicitement l'attention sur le fait que les titulaires de l'attestation de formation complémentaire en radioprotection (c'est-à-dire nous tous) sont soumis à une obligation de formation continue dans ce domaine, cf. paragraphe 7 du programme de formation complémentaire. Celle-ci comprend 8 crédits en radioprotection tous les 5 ans. L'attestation doit être fournie pour la première fois en juin 2023. Toutes les autres informations relatives à cette attestation de compétences sont expliquées plus en détail dans l'annexe.

Mise en place de réseaux sur les maladies rares

La KOSEK (Coordination nationale des maladies rares, <https://www.kosekschweiz.ch/fr/>) vise à améliorer la prise en charge des nombreuses maladies rares en chirurgie pédiatrique grâce à des réseaux nationaux. Selon la KOSEK, une maladie est considérée comme rare dès lors qu'elle est présente dans un rapport de 1 sur 2000, ce qui est souvent le cas pour nos patients. Certaines de nos spécialités sont déjà en train de mettre en place de tels réseaux, en collaboration avec les spécialités sœurs internistes (pédiatrie) et/ou les chirurgiens pour adultes. Les chirurgiens viscéraux et les urologues, notamment, n'ont pas encore franchi le pas. Il semble toutefois tout à fait possible que certaines cliniques de ces disciplines ou d'autres disciplines de la chirurgie pédiatrique aient entrepris des efforts dans cette direction. Afin de regrouper autant que possible les efforts des différentes cliniques et d'éviter les redondances, le comité demande à tous ceux qui participent déjà à la mise en place de tels réseaux de s'annoncer auprès de notre responsable de la formation continue Ulrike Subotic (ulrike.subotic@ukbb.ch), afin que de tels efforts puissent être regroupés et coordonnés au niveau national par le biais de la SSCP.

Forfaits ambulatoires

Comme nous l'avons déjà signalé, les forfaits volontaires élaborés il y a plusieurs années par la SSCP (sous l'égide de la FMCH) et santésuisse n'ont pas été poursuivis, c'est-à-dire qu'ils sont obsolètes et complètement abandonnés. Fin 2021, la STS (solutions tarifaires suisses), une association regroupant santésuisse, H+ et la FMCH, ont soumis au Conseil fédéral, pour examen préalable, une version de forfaits ambulatoires basée sur les DRG. Mais comme ces forfaits ont été élaborés entièrement sans le corps médical, ils sont donc absolument impraticables et la FMCH n'a pas soutenu leur soumission. La FMCH s'est ensuite retirée de la STS au milieu de l'année 2022. Entre-temps, la FMH s'est aussi montrée très engagée dans les forfaits, de sorte que la FMCH lui a confié la direction des forfaits ambulatoires. La FMH a participé très activement à la consultation menée par la STS jusqu'à fin mars et a impliqué toutes les sociétés de discipline médicale. Ainsi, la SSCP a également critiqué l'absence quasi totale de forfaits spécifiques pour les enfants. La STS prévoit toujours de soumettre au Conseil fédéral pour approbation fin 2023 ses forfaits ambulatoires, qui ne sont soutenus que par les hôpitaux (H+) et une partie des assureurs (santésuisse), mais pas par le corps médical. Il est difficile d'imaginer que la Confédération les approuvera, car ils sont déjà insuffisants dans leurs principes. Il est probable que la nouvelle OTMA (Organisation des tarifs médicaux ambulatoires), qui réunit pour la première fois tous les partenaires tarifaires (H+, FMH, Curafutura, santésuisse et CTM), devra reprendre l'élaboration des forfaits ambulatoires depuis le début. Il faut s'y attendre : Le thème des forfaits ambulatoires nous occupera encore pendant plusieurs années.

Propositions du comité à l'assemblée générale du 21.09.2023

Le comité proposera à l'assemblée générale de septembre prochain à Lausanne une adaptation des statuts. A l'avenir, les membres extraordinaires de la SSCP qui ont été admis dans la société par le biais d'une procédure d'admission régulière avec CV et lettre de recommandation et qui sont souvent connus personnellement de la société depuis des années, deviendront automatiquement membres ordinaires dès l'obtention

du titre de spécialiste en chirurgie pédiatrique, sans avoir à déposer une nouvelle demande. Nous déchargeons ainsi d'une part l'assemblée générale, qui a toujours accepté de tels candidats en bloc et à l'unanimité, et d'autre part les nouveaux spécialistes eux-mêmes, qui n'ont pas besoin de déposer une nouvelle demande pour des raisons purement formelles.

Si l'assemblée générale approuve cette modification des statuts, le comité propose en outre que tous les membres extraordinaires qui possèdent, en partie depuis des années déjà, le titre de spécialiste en chirurgie pédiatrique, deviennent automatiquement membres ordinaires avec tous les droits et obligations.

Demandes pour le Swiss Society of Pediatric Surgery Travelling Fellowship 2023 et 2024

Malheureusement, aucune demande de bourse de voyage n'a encore été déposée pour 2023. Celui-ci dispose d'un montant total de 2000 CHF par an et peut être attribué à un ou deux candidats. Peuvent postuler les collègues en formation postgraduée pour le titre de spécialiste en chirurgie pédiatrique qui, en 2023, effectueront une partie de leur formation postgraduée à l'étranger. Bien entendu, il est également possible et souhaitable de postuler dès maintenant si le séjour à l'étranger n'est prévu qu'en 2024. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site Internet (<https://www.sgkc-sscp.ch/fr/formation-postgraduee/>)

Manifestations 2023

Comme communiqué lors du dernier congrès à Bienne, notre congrès annuel 2023 aura lieu les jeudi/vendredi

21 et 22 septembre 2023

à Lausanne. Il sera organisé en même temps que celui de nos collègues anesthésistes pédiatres, ce qui rendra ces deux journées encore plus passionnantes. Entre-temps, le site Internet correspondant a été mis en ligne avec la possibilité de s'inscrire sous <https://www.curcp.ch/node/164>.

Pour la première fois, nous chirurgiens pédiatriques participerons également au congrès annuel du Swiss Collage of Surgeons (SCS). Celui-ci aura lieu du mercredi au vendredi

7-9 juin 2023

à Bâle. Vous trouverez toutes les informations nécessaires et la possibilité de vous inscrire sur <https://scs-congress.ch/fr>.

Nos examens de spécialisation auront à nouveau lieu cette année à Bâle, les mercredi et jeudi les

6 et 7 décembre 2023

ou, si moins de candidats* s'inscrivent, à l'un des deux jours seulement.

24.04.2023